

# La Procédure civile européenne



Conférence  
Bâtonniers

Conseil  
National  
des Barreaux



AVOCATS  
Ordre des Barreaux  
Francophones et  
germanophones de  
Belgique

### Inscriptions et informations

Délégation des Barreaux de France

Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

E-mail : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

Site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

#### 9h15 – 9h30 : Propos introductifs

**Julie COUTURIER**, Avocat au Barreau de Paris (AMCO), Présidente de l'association « Droit et procédure »

#### 9h30 – 10h : L'évolution des instruments de procédure civile européenne et leurs pénétrations dans les droits nationaux

**Jérôme CARRIAT**, Senior legislative officer, Unité « Politique de justice civile », DG « Justice », Commission européenne

#### 10h – 10h30 : La jurisprudence récente de la CJUE en matière de procédure civile européenne

**Hakim BOULARBAH**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et à l'Université de Liège

10h30 – 10h45 : Débats

*10h45 – 11h : Pause*

#### 11h – 11h30 : Définir la juridiction compétente : le Règlement Bruxelles I

**Michael WILDERSPIN**, Membre du Service Juridique, Commission européenne

#### 11h30 – 12h : L'injonction de payer européenne et le règlement des « petits litiges »

**Aude BERTHE**, Avocat au Barreau de Liège, Maître de conférences à l'Université de Liège

12h – 12h15 : Débats

*12h15 - 13h45 : Déjeuner sur place*

#### Déterminer la loi applicable au litige

##### 13h45 – 14h15 : Quelle loi applicable aux obligations contractuelles ? – Le règlement Rome I

**Arnaud NUYTS**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

##### 14h15 – 14h45 : Quelle loi applicable aux obligations non-contractuelles ? – Le règlement Rome II

**Mathieu ROUILLARD**, Avocat au Barreau de Perpignan, Membre du Réseau Judiciaire Européen  
14h45 – 15h : Débats

*15h – 15h15 : Pause*

#### Exécuter, notifier et saisir en Europe

##### 15h15 – 15h30 : Le Titre exécutoire européen et la refonte du règlement Bruxelles I

**Karl H. BELTZ**, Avocat inscrit aux Barreaux de Paris et Düsseldorf, Vice-président de la Commission internationale franco-allemande du Barreau de Paris

##### 15h30 – 15h45 : Signifier et notifier des actes dans l'Union européenne – La pratique du règlement « signification »

**Julie COUTURIER**, Avocat au Barreau de Paris (AMCO), Présidente de l'association « Droit et procédure »

##### 15h45 – 16h : La Proposition de règlement portant création d'une d'ordonnance européenne de saisie conservatoire

**Pierre de LAPASSE**, Conseiller justice civile, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne  
16h – 16h15 : Débats

**16h15 : Propos conclusifs**

# ENTRETIENS EUROPÉENS

## « LA PROCÉDURE CIVILE EUROPÉENNE »

Vendredi 21 juin 2013

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
Cabinet / Organisme.....  
Barreau.....  
Adresse.....  
Téléphone.....  
Télécopie.....  
E-mail.....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale  
**(impératif)**

Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
Numéro de TVA en cette qualité

BE \_ \_ \_ \_ \_ (10 chiffres)  
FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
Numéro de TVA en cette qualité

FR \_ \_ \_ \_ \_ (11 chiffres)

Non Assujetti à la TVA

Participation aux frais par personne : 200 euros TTC\*\*

Avocat-stagiaire : 150 euros TTC\*\*

Elève-avocat : 115 euros TTC\*\*

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL  
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

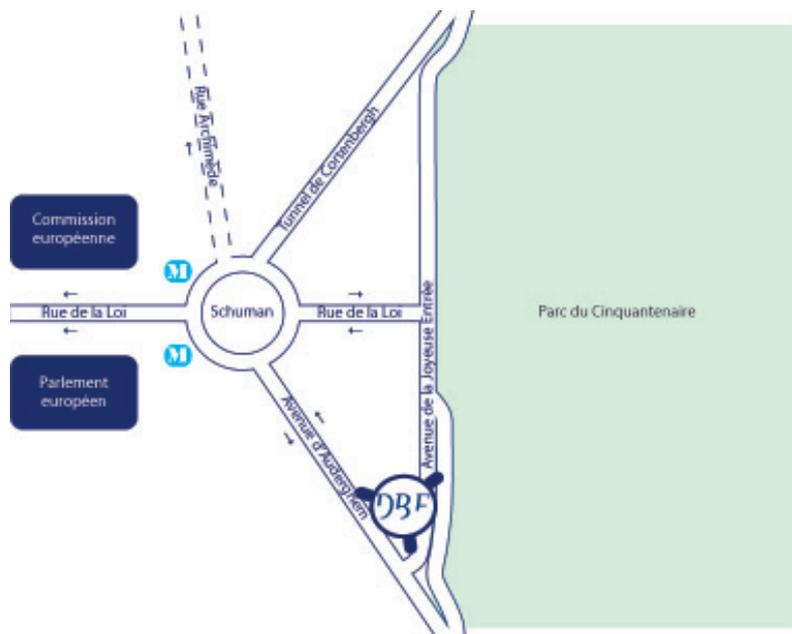
Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

\*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

### Prochaines manifestations en 2013 :

**Vendredi 27 septembre** : Pratique du lobbying par l'avocat  
**Décembre 2013** : Les derniers développements du droit européen de la concurrence



**Délégation des Barreaux de France**  
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles  
Tél : +32 (0)2 230 83 31 - Fax : +32 (0)2 230 62 77  
[valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.hauptert@dbfbruxelles.eu) - [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

**8**  
heures de  
formation  
validées